082-218200764-20220428-280420221-DE Reçu le 29/04/2022 Publié le 29/04/2022

DEPARTEMENT DE TARN-et-GARONNE

ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN

COMMUNE DE L'HONOR-DE-COS

Délibération n°: 2804202201 Date de convocation: 21/04/2022 Date d'affichage: 21/04/2022 Nombre de Conseillers

En exercice: 19 Présents: 14 Absents: 5 Procurations: 1 Acte exécutoire le : 29 04222 Publiée le : 29 04 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS

OBJET: DELIBERATION PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS

L'An deux mille vingt-deux le 28 avril à 18 h 00 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des mariages de la Mairie sous la présidence de **Monsieur Michel LAMOLINAIRIE**, **Maire**

<u>Présents</u>: TURPIN Jean-Claude, GABENS Alain, COMBALBERT Chantal, MIRC Éliane, Adjoints

MOISSET Serge, ROBERT Jean-Paul, LAMOLINAIRIE Josiane, METTEFEU Bernard, BOURNET Patrick, MORITZ-ANDRIEU Corinne, PIQUARD Laetitia, PEGEOT Nathalie,

Absents excuses:

BEDENES Roselyne (procuration à LAMOLINAIRIE Josiane), BAYARD Jean-Yves, DULIAN Alexandra, LANDOU Benoît, SERRALTA Thibault

Secrétaire de séance : BOURNET Patrick

LE MAIRE

VU le code général de la fonction publique;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 313-1 du code général de la fonction publique les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDERANT qu'en raison des avancements de grade en promotion interne de certains agents de la collectivité, il conviendrait de créer les emplois permanents correspondants.

LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 01 MAI 2022

082-218200764-20220428-280420221-DE

Reçu le 29/04/2022 Publié le 29/04/2022

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire	
1	Agent de Maîtrise Territorial	École / ATSEM	35h	
Agent de Maîtrise 1 Territorial		Cantine	35h	
1	Agent de Maîtrise Territorial	École	21h30 / 35 ^{ème}	
1	Agent de Maîtrise Territorial	Services techniques	35h	

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

CHARGENT le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Certifie exécutoire le :

Et publié ou notifié le :

LE MAIRE

Le:

082-218200764-20220428-2804202202-DE Reç**DEPARTEMENT2DE TARN-et-GARONNE**

Publié le-29/04/2022

COMMUNE DE L'HONOR-DE-COS

ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN

Délibération n° : 2804202202 Date de convocation : 21/04/2022 Date d'affichage : 21/04/2022 Nombre de Conseillers

En exercice: 19 Présents: 14 Absents: 5 Procurations: 1 Acte exécutoire le : 29 04 2022 Publiée le : 29 04 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS

OBJET: DELIBERATION PORTANT MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'An deux mille vingt-deux le 28 avril à 18 h 00 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des mariages de la Mairie sous la présidence de **Monsieur Michel LAMOLINAIRIE**, **Maire**

<u>Présents</u>: TURPIN Jean-Claude, GABENS Alain, COMBALBERT Chantal, MIRC Éliane, Adjoints MOISSET Serge, ROBERT Jean-Paul, LAMOLINAIRIE Josiane, METTEFEU Bernard, BOURNET Patrick, MORITZ-ANDRIEU Corinne, PIQUARD Laetitia, PEGEOT Nathalie,

Absents excuses:

BEDENES Roselyne (procuration à LAMOLINAIRIE Josiane), BAYARD Jean-Yves, DULIAN Alexandra, LANDOU Benoît, SERRALTA Thibault

Secrétaire de séance : BOURNET Patrick

LE MAIRE

VU le code général de la fonction publique ;

LE MAIRE expose qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose d'établir le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service		Nombre d'emplois pourvus	Nombre d'emplois vacants	
Secrétaire de Mairie	Attaché		35h	0	1	
Adjoint administratif	Adjointe administrative principale 2 ^{ème} classe Mairie	2	35h	2	0	
Adjoint Technique	Adjoint technique territorial École / Mairie	1	32 / 35ème	1	0	

AR Prefe	ecture	I			
32-218200764-2022042 cu le 29/04/2022 ublié le 29/04/2022	Adjoint technique territoriai		29 / 35ème	1	0
	Cantine Adjoint technique territorial École	1	35h	1	0
ATSEM	ATSEM PPAL 1ère cl École	1	35h	1	0
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Territorial École	1	35h	1	0
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Territorial Cantine	1	35h	1	0
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Territorial École	1	21h30 / 35 ^{ème}	1	0
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal Services techniques	1	35h	1	0
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Territorial Services techniques	1	35h	1	0
Adjoint technique	Adjoint technique	1	22h	1 (contractuel sur emploi permanent, art L 332-8 du CGFP)	0
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique Intervenante musique	1	4 / 20ème	1 (contractuel sur un emploi permanent, art L 332-8 du CGFP)	0
Adjoint d'animation (Emploi non permanent, art 332-32 1° du CGFP)	Adjoint d'animation (emploi permanent, art L 332-23 1° du CGFP)	3	2 / 35ème	3 (contractuels sur emplois non permanents, art L 332-23 1° du CGFP)	0

082-218200764-20220428-2804202202-DE Rec**Les membres duxonseil après avoir délibéré à** *l'unanimité ou à la majorité* **: Publié le 29/04/2022**

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et au paiement des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

082-218200764-20220428-2804202203-DE Re**CDEPARTEMENT2DE TARN-et-GARONNE**

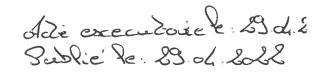
Publié le-29/04/2022

COMMUNE DE L'HONOR-DE-COS

ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN

Délibération n° 2804202203 Date de convocation : 21042022 Date d'affichage : 21042022 Nombre de conseillers

En exercice: 19 Présents: 14 Absents: 5 Procurations: 1



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS

OBJET: Attribution des subventions 2021

L'An deux mille vingt-deux le 28 avril à 18 h 00 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des mariages de la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAMOLINAIRIE, Maire

<u>Présents</u>: TURPIN Jean-Claude, GABENS Alain, COMBALBERT Chantal, MIRC Éliane, Adjoints MOISSET Serge, ROBERT Jean-Paul, LAMOLINAIRIE Josiane, METTEFEU Bernard, BOURNET Patrick, MORITZ-ANDRIEU Corinne, PIQUARD Laetitia, PEGEOT Nathalie,

Absents excuses:

BEDENES Roselyne (procuration à LAMOLINAIRIE Josiane), BAYARD Jean-Yves, DULIAN Alexandra, LANDOU Benoît, SERRALTA Thibault

Secrétaire de séance : BOURNET Patrick

Monsieur le maire présente à l'assemblée la liste des subventions communales accordées en 2021, il soumet à l'assemblée l'examen des demandes pour l'année 2022 et précise que depuis 2021 la levée des mesures sanitaires a modifié le fonctionnement des activités sportives et culturelles.

Il précise qu'il a rencontré les dirigeants de certaines associations et qu'il propose dans un premier temps d'attribuer aux associations ci-dessous désignées les subventions suivantes :

NOM ASSOCIATION	Subventions réalisées 2021	Subventions sollicitées 2022	Subventions proposées 2022	Subventions votées 2022	Observations
ADAPEI		80.00 €	80.00 €	80 €	
Amicale des sapeurs-pompiers	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200 €	
Association communale de Chasse	1 100.00 €	1 500,00 €	1 500.00 €	1 500 €	Subv except. 400 € piégage
Association culturelle et sociale	1 800.00 €	1 800.00 €	1 800.00 €	1 800 €	Just enterprise a preguege
Association les Amis d'Aussac		500.00 €	500.00 €	500 €	Subv except 300 € achat barnum
Association les Amis de Belpech		200.00 €	200.00 €	200 €	
Association	50.00 €	75.00 €	75.00 €		

AR Pref	ecture				
32-218200764-202206 hationaly de Civix	128-280420220	3-DE	1	1	1
e t nationate de Azroix 1 b de Gherre 9/04/2022	>			75.0	
	-			75 €	
Association propriétaires des					
bois	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100.6	
Association des	100.00 €	100.00 €	100.00 €	100 €	
joueurs de cartes	100.00 €				
Atelier Bien Être	200.00 €	250.00 €	250.00 €	250 €	
Basket Vazerac	120.00 €	100.00 €	100.00 €	100 €	5 enfants
CIE Les Rêveuses	120.00 €	100.00 €	100.00 €	100 €	3 emants
du Jour	400.00 €				
Club de	100.00 c				
gymnastique de					Subv except. 200 € Baisse
L'Honor de Cos	800.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000 €	activité Covid
Club des Ainés	800.00 C	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000 €	activite Covid
"Lou Tradou"					
Comice Agricole					
de Lafrançaise					
Sporting Club de	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		H		
Rugby	5 000.00 €	6 500.00 €	5 000.00 €	5 000 €	
Sporting Club de	3 000.00 C	0 300.00 C	3 000.00 €	3 000 €	
Rugby subv.					Equipe cadets fin partenariat
Exception.			1 000.00 €	1 000 €	avec Nègrepelisse
Exception.			1 000.00 C	1000 €	Subv except 500 € Effectif
Ecole de rugby	1 500.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000 €	supplémentaire
Loubéjac Sportif	1 300.00 C	2 000.00 C	2 000.00 €	2 000 €	supplementane
Association (club)	2 700.00 €	2 700.00 €	2 700.00 €	2 700 €	
Loubéjac Sportif	2 700.00 €	2 700.00 C	2 700.00 C	2 700 C	
Association					
(école)	1 300.00 €	1 300.00 €	1 300.00 €	1 300 €	
Comité des fêtes	1 300.00 0	1 300.00 0	1 200.00 0	1000	
de Loubéjac		700.00 €	1 000.00 €	1 000 €	Dont 300 € pour feu artifice
Comité des fêtes		700.00 €	1 000.00 0	1 000 0	Bont 300 c pour leu urtinec
de Léribosc		1 000.00 €	1 000.00 €	1 000 €	
FNACA		1 000.000	1 000.00 0		
(Lafrançaise)	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200 €	
Judo Gym de			200:00		
Lafrançaise	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200 €	10 enfants
La ferme des					
lettres	1 200.00 €	1 200.00 €	1 200.00 €	1 200 €	
Les Bleuets de					
France	50.00 €				
Les Joyeux	-				
Pétanqueurs de					
loubéjac	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500 €	Subv except 100 € Achat tenues
Les sabots de					
l'Honor	300.00 €		DIE TOTAL		
Les 3 dindes	300.00 €				
MAM Béb'Hibou	300.00 €				
Office national des					
AC					
Trail du LOU	490.00 €	490.00 €	490.00 €	490 €	
Association arts et					İ
Association arts et musique					
1 1		200.00 €	200.00 €	200 €	10 enfants

082-218200764-20220428-2804202203-DE Rec**LelConscil Municipal** : Publié le 29/04/2022

Entendu que les crédits votés au BP 2022

Compte 6574, sont suffisants et après délibération accorde les subventions ci-dessus énumérées.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Michel LAMOLINATRIE

082-218200764-20220428-2804202204-DE Reçu le 29/04/2022 Publié le 29/04/2022

DEPARTEMENT DE Tarn-et-Garonne COMMUNE DE L'HONOR-DE-COS ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN

RONDISSEMENT DE MONT

Date d'affichage : 21/04/2022 Nombre de Conseillers

Délibération n°: 2804202204 Date de convocation: 21/04/2022

En exercice: 19 Présents: 14 Absents: 5 Procurations: 1 Acte exécutoire le : 29 4 22 Publié le : 23 4 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS

Objet: Arrêt projet ALAE et vestiaires au stade A.P.D

L'An deux mille vingt-deux le 28 avril à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des mariages de la Mairie sous la présidence de **Monsieur Michel LAMOLINAIRIE**, **Maire**

<u>Présents</u>: TURPIN Jean-Claude, GABENS Alain, COMBALBERT Chantal, MIRC Éliane, Adjoints

MOISSET Serge, ROBERT Jean-Paul, LAMOLINAIRIE Josiane, METTEFEU Bernard, BOURNET Patrick, MORITZ-ANDRIEU Corinne, PIQUARD Laetitia, PEGEOT Nathalie,

Absents excuses:

BEDENES Roselyne (procuration à LAMOLINAIRIE Josiane), BAYARD Jean-Yves, DULIAN Alexandra, LANDOU Benoît, SERRALTA Thibault

Secrétaire de séance : BOURNET Patrick

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de Création d'un Espace ALAE et vestiaires sur la commune de L'Honor de cos dont la délibération n° 1801202203 concernant la maîtrise d'œuvre a été votée le 18 janvier 2022.

Monsieur le Maire indique que ce projet est arrêté au stade A.P.D (études d'avant-projet définitif).

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la situation n°1 en date du 15 février 2022 concernant les honoraires dû à ce stade.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- L'arrêt du projet ALAE et vestiaires au stade A.P.D (études d'avant-projet définitif)
- Le règlement des honoraires restant dû pour cette opération comme suit :

082-218200764-20220428-2804202204-DE Reçu le 29/04/2022 Publié le 29/04/2022

SARL d'architecture ARCHISOCELE : 9 360 € HT

Nicolas DUBOIS : 2 880 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire, à arrêter le projet ALAE et vestiaires au stade A.P.D
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire, à verser les honoraires restants dû pour cette opération à Nicolas DUBOIS et SARL d'architecture ARCHISOCELE

Ainsi fait et délibéré,

Le 28/04/2022

Le Maire

082-218200764-20220428-2804202205-DE Reçu le 29/04/2022 Publié le 29/04/2022

> DEPARTEMENT DE Tarn-et-Garonne COMMUNE DE L'HONOR-DE-COS ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN

Acte exécutoire le : 23 04 2021 Publié le : 23 04 2022

Délibération n° : 2804202205 Date de convocation : 21/04/2022 Date d'affichage : 21/04/2022 Nombre de Conseillers

En exercice: 19 Présents: 14 Absents: 5 Procurations: 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS

Objet: DESIGNATION D'UN MAITRE D'ŒUVRE

L'An deux mille vingt-deux le 28 avril à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des mariages de la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAMOLINAIRIE, Maire

<u>Présents</u>: TURPIN Jean-Claude, GABENS Alain, COMBALBERT Chantal, MIRC Éliane, Adjoints

MOISSET Serge, ROBERT Jean-Paul, LAMOLINAIRIE Josiane, METTEFEU Bernard, BOURNET Patrick, MORITZ-ANDRIEU Corinne, PIQUARD Laetitia, PEGEOT Nathalie,

Absents excuses:

BEDENES Roselyne (procuration à LAMOLINAIRIE Josiane), BAYARD Jean-Yves, DULIAN Alexandra, LANDOU Benoît, SERRALTA Thibault

Secrétaire de séance : BOURNET Patrick

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de Création d'un Espace ALAE sur la commune de L'Honor de cos.

Monsieur le Maire indique que le montant prévisionnel des travaux s'élève à 380 000,00-€ HT.

Pour ce faire, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre pour la réalisation du projet.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la proposition ci-jointe du groupement de maîtrise d'œuvre Archisocèle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal:

⇒ de désigner le groupement Archisocèle (mandataire) / Nicolas Dubois, comme maître d'œuvre de l'opération de Création d'un Espace ALAE une mission de base complète (livre

082-218200764-20220428-2804202205-DE Reçu le 29/04/2022 Publié le 29/04/2022

IV du code de la commande publique) pour un montant total de 34 200,00 € HT (forfait provisoire de rémunération) réparti comme suit :

Part de ARCHISOCELE : 30 096 € HT
Part de Mr DUBOIS : 4 104 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ⇒ de désigner le groupement Archisocèle (mandataire) / Nicolas Dubois, aux montants indiqués ci-dessus
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire, à signer le marché correspondant.

Ainsi fait et délibéré, Le 28/04/2022

M. LAMOLENAIRE

082-218200764-20220428-2804202206-DE

Reçu le 29/04/2022

Publié le préparê MENT DE Tarn-et-Garonne

COMMUNE DE L'HONOR-DE-COS ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN

Délibération n° : 2804202206 Date de convocation : 21/04/2022 Date d'affichage : 21/04/2022 Nombre de Conseillers

En exercice: 19 Présents: 14 Absents: 5 Procurations: 1 Acte exécutoire le : 29 04 2024 Publié le : 29 04 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'HONOR DE COS

Objet: Construction d'un local ALAE

L'An deux mille vingt-deux le 28 avril à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des mariages de la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAMOLINAIRIE, Maire

<u>Présents</u>: TURPIN Jean-Claude, GABENS Alain, COMBALBERT Chantal, MIRC Éliane, Adjoints

MOISSET Serge, ROBERT Jean-Paul, LAMOLINAIRIE Josiane, METTEFEU Bernard, BOURNET Patrick, MORITZ-ANDRIEU Corinne, PIQUARD Laetitia, PEGEOT Nathalie,

Absents excuses:

BEDENES Roselyne (procuration à LAMOLINAIRIE Josiane), BAYARD Jean-Yves, DULIAN Alexandra, LANDOU Benoît, SERRALTA Thibault

Secrétaire de séance : BOURNET Patrick

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal le projet : construction d'un local ALAE

L'estimation des travaux globale s'élève à 380 000 € HT auxquels il faut ajouter les honoraires d'architecte pour un montant de 34 200 € HT ainsi que les dépenses connexes pour un montant de 14 300 € HT soit un coût d'opération de 428 500 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier est inscrit au CRTE 2022 : DU PETR Garonne Quercy Gascogne

Monsieur le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès

- du Département de Tarn-et-Garonne
- de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
- de l'Etat

082-218200764-20220428-2804202206-DE Reçu le 29/04/2022 Publié le 129/04/2022 Publié le 129/04/2022 plant de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES			RESSOURCES		
	Montant HT	MONTANT TTC	Aides publiques	Montant	%
<u>Honoraires</u>	34 200 €	41 040 €	Union européenne	- €	0%
<u>Dépenses</u> <u>d'investissement</u>				- €	0%
Acquisitions immobilières	0,00 €	0,00 €	Subvention État (1)	179 577,16 €	41.91 %
Travaux	380 000 €	456 000 €	Autre financement de l'État (préciser)	- €	0%
Matériel-équipements	0,00 €	0,00 €	Conseil régional	107 125 €	%
Dépenses connexes (à préciser)	14 300 €	17 160 €	Conseil départemental	56 097.84 €	%
	0,00 €	0,00€	Région Occitanie Pyrénées- Méditerranée Fonds Régional d'Intervention FRI	- €	0%
	0,00 €	0,00 €	Région accessibilité	- €	0%
SOUS-TOTAL	428 500 €	514 200 €	Autres (préciser)	- €	0%
Dépenses de fonctionnement					
Salaires		0,00 €			
Frais divers de fonctionnement (à préciser)		0,00 €	SOUS- TOTAL	342 800 €	80 %
		0,00 €	Autofinance ment	85 700 €	20 %
SOUS-TOTAL		0.00 €			
TOTAL GENERAL	428 500 €	514 200 €	TOTAL GENERAL	428 500 €	

082-218200764-20220428-2804202206-DE

Reçu le 29/04/2022
Publié le Emendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

Approuve le montant prévisionnel de 428 500 € HT indiqué ci-dessus,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès,
- de l'Etat
- du Département de Tarn-et-Garonne
- de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Autorise Monsieur le maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

Ainsi fait et délibéré le 28 avril 2022

Le Maire

LAMOLINAIRIE Michel

82076

L HONOR DE COS - BUDGET COMMUNAL M14

Code INSEE

Commune L'HONOR DE COS

DM 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés

19

VOTES : Contre

Diminution sur crédits

ouverts

Augmentation sur crédits

1 000.00 €

Pour

Date de convocation :

21/04/2022

L'an 2022, le 28 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de LAMOLINAIRIE Michel, Maire.

Objet:

Augmentation de crédits. Déliberation 28042022DM1

Désignation

D 2188 : Autres immo corporelles

D 2188 Addres mino corporenes	1 000.00 €
TOTAL D 21: Immobilisations corporelles	1 000.00 €
R 4912 Prov deprec comptes redevables	1 000 00 6
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section	1 000.00
staires : ACURCIO Didier	A
BAYARD Jean-Yves	-1.
BEDENES Roselyne	
BOURNET Patrick	
COMBALBERT Chantal	Proces
DULIAN Alexandra	
GABENS Alam	
LAMOLINAIRIE Josiane	A
LAMOLINAIRIE Michel	lati
1.ANDOU Benoît	7
METTEFEU Bernard	Sutt
MIRC Eliane	5 mis
MOISSET Serge	
MORITZ-ANDRIEU Corinne	Hotel ?
PEGEOT Nathalie	338
PIQUARD Laetitia	
ROBERT Jean-Paul	25
SERRALTA Thibault	
TURPIN Jean-Claude	
STATE PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY ADDRESS OF THE PROP	